



**EQUITA**  
LYON

*Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes*

## **Equita Club Cup 2017**

### **Règlement**

#### ***I / DISPOSITIONS GENERALES***

Une compétition par équipe de club est créée par le Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes et le comité d'organisation d'Equita Lyon le vendredi 3 novembre 2017. Elle se déroulera sur la piste du CSO national à Eurexpo pendant le salon Equita Lyon. Ce concours est réservé aux clubs affiliés à la FFE par le CRE Rhône-Alpes et Auvergne.

Cette compétition est appelée ***Equita Club Cup***

Elle se déroule par équipe de cavaliers représentant leur club.

Une équipe est composée de 3 cavaliers différents ayant une licence de compétition « Club » au nom de l'établissement affilié qu'ils représentent.

Un cavalier ne pourra être membre que d'une seule équipe.

Un cavalier de chaque équipe participera à une épreuve du challenge soit :

- *Hunter Club 2 Maniabilité,*
- *CSO Club 2,*
- *CSO Club 1.*

Chaque club pourra engager au maximum 3 équipes de cavaliers différents, avec autant de chevaux que le règlement National Club l'autorise, 80 équipes au maximum pourront être engagées sur ce concours.

Les clubs seront qualifiés pour la finale de Lyon Eurexpo par les épreuves concourues dans les départements du CRERA (voir chapitre sélection pour la finale).

Le déroulement de chaque épreuve sera jugé selon le règlement national de celle-ci.

Chaque cavalier classé marque des points pour son équipe à chaque épreuve.

Il est effectué un classement individuel et une remise des prix à chaque épreuve du challenge.

Le classement par équipe s'effectue en additionnant les résultats de chaque cavalier représentant son équipe dans chaque épreuve, l'équipe de club qui totalise le plus de points gagne le challenge.

## QUALIFICATIONS

### Chevaux / poneys :

- Selon les normes du règlement FFE Compétition Club.

### Cavaliers :

- Selon les normes du règlement FFE Compétition Club
- Justifier de deux participations en épreuve HUNTER Club et/ou en épreuve Poneys HUNTER Club depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et avant la clôture des engagements au 16/10/17
- N'ayant pas eu de licence Amateur (CSO et Hunter) dans cette période quel que soit l'épreuve dans laquelle ils seront engagés.
- Le cavalier engagé dans une équipe doit appartenir au club pour lequel il concourt, la licence fédérale étant le justificatif.
- Les cavaliers participants ne doivent pas être titulaire d'un diplôme d'enseignant de niveau IV ou au-dessus.

## EPREUVES

Les épreuves sont courues selon le règlement FFE en vigueur.

- Épreuve Hunter Maniabilité Club 2
- CSO Club 2 Barème A temps différé.
- CSO Club 1 Barème A temps différé.

Les épreuves seront courues à la suite et dans l'ordre suivant : Hunter, Club 2, Club 1

## CLASSEMENT

### Par épreuve :

Un classement individuel avec remise des prix est établi à l'issue de chaque épreuve.

Chaque cavalier reçoit un nombre de points correspondant à son classement au regard du nombre de partants, sauf pour les trois premiers qui reçoivent des points de bonus : 3 pour le premier, 2 pour le second, 1 pour le troisième.

Exemple : pour 80 partants le 1<sup>er</sup> reçoit 83 points (80 + 3), le 2<sup>e</sup> 81 points (79 + 2), le 3<sup>e</sup> 79 points (78 + 1), le 4<sup>e</sup> 77 points, le 5<sup>e</sup> 76 points ... Le dernier du classement 1 point. Les éliminés et abandons ne sont crédités d'aucun point.

Le classement par équipe est effectué en additionnant le score de chaque cavalier de chaque épreuve de la même équipe pour faire le total de l'équipe. L'équipe qui totalise le plus de points est déclarée victorieuse.

En cas d'égalité de points, le classement de l'épreuve Hunter départagera les équipes ex-æquo.

## RECLAMATIONS

Auprès de la FFE pour le déroulement et classement de chaque épreuve, et auprès du Comité Organisateur pour le déroulement et classement du Challenge.

Rappel : pour toute réclamation, c'est le règlement fédéral qui prévaut.

## **II /SELECTIONS POUR LA FINALE**

### **ENGAGEMENT (pour la finale)**

80 € par cavalier comprenant cinq entrées au salon.

L'organisateur de la compétition est Equita Concours. La clôture des engagements est fixée au lundi 23 octobre 2017.

### **REGLEMENT**

Le règlement des épreuves des sélections départementales sera obligatoirement identique à celui de la finale d'Equita Club Cup.

Les 84 équipes seront sélectionnées dans les 12 départements de la région Rhône-Alpes-Auvergne. Se reporter au tableau en annexe pour le nombre d'équipes sélectionnées pour la finale de Lyon à chacune des sélections départementales.  
(Exemple de sélection, voir tableau en annexe).

Les sélections départementales donnent le nombre d'équipes qualifiées par club. La composition définitive des équipes (chevaux et cavaliers) pourra être modifiée pour la finale du 3 novembre 2017. La composition définitive des équipes sera communiquée au CRE pour le 24 octobre 2017.

Un club qui qualifierait plus de trois équipes dans les épreuves de sélection départementale ne pourra pas en présenter plus de trois à la finale d'Equita Lyon conformément aux dispositions générales. Les places disponibles seront réaffectées par le CRERA aux clubs suivants dans le classement des épreuves départementales.

Les Comités Départementaux d'Equitation devront fixer les dates de leur épreuve de sélection et transmettre cette date au CRE-RA avant le 31 janvier 2016.

- Engagements : Comme une épreuve Club normale.
- Déclaration des équipes : Par email auprès de [www.easyjumping.fr](http://www.easyjumping.fr).
- Jury de l'épreuve Hunter : La qualification du juge et du chef de piste est de niveau National minimum.
- En CSO le Chef de piste est de niveau national minimum

### **QUALIFICATIONS DES CAVALIERS**

Cf. règlement FFE

### **ATTRIBUTIONS DE POINTS**

Chaque cavalier reçoit un nombre de points correspondant à son classement au regard du nombre de partants représentant une équipe de club déclarée.

Dans le cas de dédoublement d'une épreuve, le classement se fera sur le résultat cumulé des deux épreuves suivant ces modalités : Hunter: le total des points ; CSO : points et temps

Exemple :

Groupe A : Pénélope gagnant en 0 point 62", 2<sup>e</sup> Marcus en 63" ....

Groupe B : Kévin gagnant en 0 points 60", 2<sup>e</sup> Luciana 2<sup>e</sup> en 61" 3<sup>e</sup> Olivier en 62" 4<sup>e</sup> Michel en 65 "

Classement retenu pour l'Equita Club Cup : 1<sup>er</sup> Kévin, 2<sup>e</sup> Luciana, 3<sup>e</sup> ex aequo Pénélope et Olivier , 5<sup>e</sup> Marcus , 6<sup>e</sup> Michel .....

Chaque établissement ne pourra inscrire plus de trois équipes à la finale d'Equita Club Cup, et ne pourra qualifier plus de deux équipes dans une même sélection départementale.

La sélection d'une équipe dans son département d'origine est prioritaire à une sélection dans un autre département.

*Exemple : Pour un club du département de l'Ain qui qualifie deux équipes dans l'Ain et deux équipes dans le Rhône, nous retiendrons les deux équipes qualifiées dans l'Ain (département d'origine) et une équipe dans le Rhône.*

### **III/ MODALITES pour l'organisation des sélections départementales**

Le CRERA laisse à la charge des départements l'organisation des éventuels stages de formation Hunter. Les frais ne sont pas pris en charge par le CRERA en 2017.

L'organisateur doit choisir un juge Hunter dans la liste transmise par le CRERA, non modifiable ensuite sur le terrain. Le défraiement du juge reste également à la charge de l'organisateur.

Le CRE délèguera et prendra à sa charge un responsable informatique pour le calcul et l'établissement des résultats de cette épreuve départementale.

**Les lauréats de l'Equita Club Cup pourront bénéficier de nombreux lots grâce aux partenaires du CRERA :**



## ANNEXES

**84 places** pour la finale à Lyon avec la répartition suivante par Département :

AIN	DROME	LOIRE	SAVOIE	HTE SAVOIE	ARDECHE	RHONE	ISERE
10 places	6 places	8 places	10 places	10 places	4 places	10 places	10 places

+ AUVERGNE = 16 places réparties sur les 4 départements

### Tableau exemple de sélection :

Prenons pour exemple la sélection départementale du département 01, à laquelle participent des cavaliers des départements 69 et 74. Les équipes sélectionnées seront **surlignées en vert**.

Classement	Cas n° 1	Cas n°2	Cas n°3	Cas n°4
1	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74
2	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 74
3	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74
4	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74
5	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 69
6	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 69	Equipe dép 69
7	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 01
8	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 01	Equipe dép 01
9	Equipe dép 01	Equipe dép 69	Equipe dép 01	Equipe dép 01
10	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 01	Equipe dép 01
11	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01
12	Equipe dép 69	Equipe dép 74	Equipe dép 01	Equipe dép 01
13	Equipe dép 74	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01

**Cas n°1 :** Le département 01 qualifie ses 10 premières équipes.

**Cas n° 2 :** Le département 01 qualifie 7 équipes, le département 74 qualifie deux équipes et le département 69 qualifie une équipe.

**Cas n° 3 :** Le département 01 qualifie 7 équipes, le département 74 qualifie deux équipes et le département 69 qualifie une équipe. L'équipe du département 74 bien que classée 7<sup>ème</sup> ne sera pas qualifiée au profit de l'équipe du département 01 moins bien classée qui sera qualifiée puisque chaque département a au moins 7 équipes qualifiées pour la finale régionale.

**Cas n° 4 :** Le département 74 qualifie 3 équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place et le département 01 qualifie ses 7 équipes.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

- Christian Curtet : 06 23 07 77 54
- Jean-Pierre Blache : 06 80 13 91 42